

Aline

DST sur la révolution française

Pour commencer, le document est une retranscription du discours de Charles-François-Gabriel Morisson à l'assemblée nationale le 13 novembre 1792. Cette retranscription L'origine de cette retranscription est fiable puisqu'elle est conservée aux archives parlementaires, à l'Assemblée nationale de Paris. Ce discours est adressé aux représentants de l'assemblée nationale et le but de l'auteur est de leur faire part de sa vision politique (ici le jugement de Louis XVI) et de convaincre les autres députés à se rallier à son point de vue. Le document en lui-même est objectif car il retranscrit de façon exacte les paroles dites par Morisson mais son discours lui est plutôt subjectif car il donne ses opinions, son avis par rapport au jugement de Louis XVI. Ce discours s'inscrit dans un contexte où le roi est déjà emprisonné suite à la journée révolutionnaire du 10 août 1792 et où à cette date l'assemblée nationale se concentre afin de savoir si Louis XIV est condamnable.

Comment ce discours permet-il de révéler les changements intervenus en France ? avec la dans un contexte de révolutions ?

Dans un premier temps, ce discours évoque des événements historiques qui s'inscrivent ^{dans} la mise en route de la Révolution. En effet, au début de son discours, Morisson évoque les crimes, les perfidies, et les atrocités dont Louis XVI est coupable. Ici, il commence par rappeler le crime qu'il n'a pas été une aide pour 95% de la population à savoir le Tiers-Etat, en ne lui accordant que le choix d'accepter de continuer à payer de payer de plus en plus d'impôts malgré les nombreuses revendications à ce sujet du peuple. L'auteur du discours se réfère aussi à la ^{constative} fuite à Varennes de juin 1791 de la famille royale qui constitue la première trahison dont il a fait preuve face à la Révolution monarchie constitutionnelle car Louis XIV cherchait à rejoindre ses frères en Prusse afin d'organiser une attaque contre-révolutionnaire à la France. Puis, il évoque la cause de la journée révolutionnaire du 10 août 1793 avec la prise de son palais (des Tuilleries à Paris) par les sans-culottes et la garde nationale car il était une nouvelle fois accusé de comploter avec les puissances Prussienne et Autrichienne par le biais de ses frères par lettres.

Dans un second temps, cette retranscription évoque les changements politiques intervenus en France depuis le début de la Révolution. En effet, dans le premier paragraphe, il dit que le roi doit expier ses crimes et de ce fait qu'à ce moment le roi ne

posséder alors plus son pouvoir de droit divin. Morisson évoque la présence d'un peuple libre et d'une Constitution prouvant qu'il n'est plus question d'une monarchie absolue de droit divin mais ici d'une monarchie constitutionnelle. ~~Et~~ En effet, le 26 août 1789, la déclaration des droits de l'Homme et de la citoyenneté fut adoptée après rédaction et vote de l'Assemblée nationale. Cette déclaration ayant mis fin à la société d'ordre et de privilèges et accordant une isonomie à ses citoyens. La dernière phrase employée au passé "prévoyait" montre que la monarchie fut également retirée.

Enfin, l'auteur souligne que son poste de député le pousse à consulter le Code pénal sur le choix judiciaire du jugement de Louis Capet alors qu'en fond de lui, il aimerait qu'il puisse expier ses crimes comme l'explique cette phrase "je dois ^{mon} renoncer à mes envies pour n'écouter que la raison". De l'point de vue, il explique qu'il est impossible de juger Louis XIV car au moment de ses crimes la Constitution lui réservait encore une immunité et qu'il est donc d'usage ^{d'après} lui de ^{laisser} se plier à la direction de la loi malgré les volontés personnelles. ~~ce~~

En conclusion, le ~~discours~~ de Morisson

En conclusion, ce discours de Morisson montre les causes de la transformation de l'ordre social en France en passant par les crimes de Louis XIV puis ce que ses crimes ont eu comme répercussions et enfin le passage d'une monarchie absolue à un roi dénué de ses fonctions et voir sanctionné (jugé) sanctionnable (ou jugable).